

MÉMORIAL
DES
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 4 décembre 2004, à 10 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Jean-Pierre Oetiker* et *M^{me} Bérengère Rosset*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger*, *Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 4 décembre 2004, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B)¹.*Suite du premier débat*

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs, je vais essayer d'être bref et le plus clair possible. Je ferai mon intervention en deux temps. Dans la première partie, je voudrais présenter le point de vue de mon parti et, dans la seconde partie, je me permettrai d'apporter des réponses à certains propos que j'ai entendus ce matin, qui me semblent inappropriés.

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil municipal, les Verts se contenteront de ce budget malgré le fait qu'il soit très en deçà des objectifs et des volontés exprimés dans notre programme. Ce budget, que je pourrais qualifier de budget de la prudence et de la responsabilité, est à attribuer au Conseil administratif, qui a fait un véritable travail de réflexion, en préservant les priorités de l'Alternative. Les Verts voteront donc ce budget sans tripotages! Le Conseil administratif a fait des choix, à savoir les bibliothèques, la petite enfance, la ville propre. Nous aurions aimé retrouver également le logement social, les emplois, la formation en apprentissage, la réinsertion des chômeurs et tant d'autres valeurs qui nous sont chères en tant que Verts. Mais, comme on dit, à défaut de ce que l'on veut, on se contente de ce que l'on a, compte tenu de la situation. Permettez-moi de rappeler que, lorsqu'il y a assez à ramasser, on a souvent la flemme de se courber... Comme, actuellement, il n'y a pas assez à ramasser, le Conseil administratif et

¹ Rapports, 3063.

l'ensemble des conseillers municipaux ici présents ont décidé de se courber, c'est-à-dire de faire des choix politiques.

Lors de l'annonce de la tempête, j'avais indiqué que nous ferions des choix pour passer le cap. C'est pour cette raison que j'affirme aujourd'hui que non seulement ce budget est politiquement acceptable, mais qu'il est techniquement bon. En effet, à ce budget sont liés deux autres instruments de gestion que sont le plan quadriennal de financement et le plan financier d'investissement; nous avons ainsi le budget sur une année, le plan quadriennal sur une législature et le plan d'investissement sur trois législatures.

En outre, nous avons vu tour à tour resurgir en commission des manières de gérer qui n'étaient pas dans les coutumes du Conseil administratif, à savoir mettre en évidence l'ensemble des problèmes qui existent dans l'administration, apporter de manière consensuelle à la commission des finances des outils de travail plus appropriés. Ainsi, la politique d'acquisitions foncières nous a été présentée de manière remarquable. Le département des finances nous a expliqué, de manière transparente, l'ensemble des problèmes de gestion par rapport à la dette. Le département des affaires culturelles nous a présenté une autre approche de gestion, de bas en haut et de haut en bas.

Il faut remarquer ici que, dans cette période de tempête, malgré les incertitudes qui nous attendent au niveau de la Confédération, qui transfère ses charges au Canton, et du Canton, qui les transfère à la Ville, nous avons à disposition des instruments de gestion qui nous permettent de gouverner et de passer la tempête. Les Verts restent attachés aux valeurs de bonne gestion qui s'inscrivent dans la durée. C'est pour cette raison que nous allons soutenir ce budget qui, contrairement à ce qui se passe au niveau cantonal, intègre des coupes, des réductions, sans pour autant prêter les valeurs sociales qui nous sont chères.

Je vais maintenant exercer un droit de réponse par rapport à ce que j'ai entendu de la part du rapporteur de minorité. Tout d'abord, je voudrais relever un terme qui devient récurrent au sein de la droite: il s'agit de la notion d'arrogance. Oui, le rapporteur nous parle d'arrogance, parce que nous sommes en majorité de gauche dans ce Conseil municipal, une majorité qui, de manière consensuelle, cosigne pourtant des motions avec la droite, accepte des projets d'arrêtés, des amendements et tout ce qui va dans l'intérêt du contribuable de la Ville de Genève. Monsieur le président, le rapporteur nous parle d'arrogance ici, malgré l'arrogance de la droite au Grand Conseil qui, dans ses réductions budgétaires, tranche sans faire de quartiers dans les dépenses et les prestations sociales, à l'Hôpital, dans l'aide aux chômeurs... Et c'est cette même droite qui nous parle ici d'arrogance! Mais comme on dit en Afrique, «quelle que soit la durée d'un tronçonneau dans une mare, il ne peut jamais se transformer en crocodile»! Nous ne sommes pas les crocodiles de l'arrogance: l'arrogance, c'est le fait de la droite!

A propos de la dette, j'aimerais quand même rappeler que ce sont les investissements pharaoniques de la droite dans les années 1980 qui l'ont creusée. Aujourd'hui, le gouvernement de gauche s'essaie à corriger la tendance, en mettant en place des outils techniques que, quelle que soit la situation, nous arrivions à maîtriser. Certains intervenants ont également parlé de l'augmentation des charges, qu'ils ont essayé de corréler à l'augmentation de la population. Il me faut rappeler que nous avons voté une motion M-423, également soutenue par la droite, qui enclenche un processus de gestion des groupes 31 «Biens, services et marchandises», et que celui-ci est corrélié à l'augmentation de la population.

Le rapporteur de minorité nous a également parlé des systèmes de gestion budgétaire de haut en bas, de bas en haut, *bottom-up* ou *bottom-down*, utilisant des termes techniques que le contribuable n'est pas en mesure de comprendre. A ce sujet, lors de la présentation du budget en commission, quand le chef du département vient, avec l'ensemble des fonctionnaires impliqués, nous présenter les dépenses de son département en fonction d'une enveloppe budgétaire, dans quelle type de gestion sommes-nous? Dans le *bottom-up* ou dans le *bottom-down*? Pour ma part, j'estime que, quand on utilise ces termes, c'est plutôt pour semer la confusion! Nous n'acceptons pas ces critiques à l'égard de l'Alternative. En effet, nous avons décidé de prendre les choses en main avec responsabilité et prudence. Cette responsabilité va s'inscrire dans toute la durée de notre gestion; nous avons mis en place les outils de gestion appropriés et nous nous conformerons exactement à ceux-là.

Je ne peux pas terminer sans remercier l'ensemble des fonctionnaires de la commune qui ont participé à l'élaboration de ce budget et l'ensemble des conseillers municipaux qui ont travaillé à ce que nous obtenions aujourd'hui un budget de très bonne qualité. Je finirai en disant à l'Entente qu'un éléphant qui se désaltère ne s'inquiète pas du coassement des grenouilles! (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de donner la parole à M. Metzger, j'aimerais vous soumettre la demande de la photographe de la *Tribune de Genève*, qui, comme chaque année, voudrait faire quelques photos d'ambiance à l'occasion du vote du budget. Celles et ceux qui autorisent la photographe à prendre quelques photos sont priés de lever la main.

Mise aux voix, la demande de faire des photos est acceptée à la majorité (1 opposition et 2 abstentions).

M. David Metzger (S). En préambule, au nom du groupe socialiste, je voudrais remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'adminis-

tration municipale présents lors de l'étude du budget pour leur disponibilité, leur patience et pour les réponses qu'elles et ils ont pu nous apporter. Un grand merci également aux personnes du département des finances, notamment celles du Service du budget, qui sont présentes aujourd'hui même.

En ce jour décisif, que dire du budget 2005 de la Ville de Genève? Peut-être, en premier lieu, qu'il s'agit là d'un exercice complexe et plutôt périlleux. En effet, au gré des estimations fiscales qui ne cessent d'évoluer, il nous faut modifier le budget et faire en sorte qu'il ne présente pas de déficit de fonctionnement. Finalement, il nous faut trancher dans les propositions des uns et des autres, afin de parvenir à un projet cohérent et financièrement supportable. Ainsi, nous arrivons aujourd'hui à la dernière étape de ce processus, au moment du grand débat qui détermine l'orientation que va prendre notre commune l'année prochaine.

Le Parti socialiste votera ce budget, qu'il juge à la fois prudent dans les dépenses proposées et bon quant aux objectifs à réaliser. Selon notre parti, le Conseil administratif nous présente ici un budget raisonnable, qui révèle des priorités politiques claires que nous soutenons fermement. Elles sont au nombre de trois. Priorité au livre, améliorer le service essentiel que fournissent les bibliothèques municipales à la population: qui peut décemment s'opposer à cet objectif? Permettre à toutes et à tous d'emprunter des livres, de les dévorer, d'apprendre et de les apprécier: c'est pour cela qu'il faut favoriser un accueil plus soutenu dans nos bibliothèques. Priorité à «Genève, ville propre», augmenter le nombre de personnes qui œuvrent à la propreté de notre cité: qui ne l'a pas réclamé? C'est fait! Faciliter le tri des déchets et concrétiser les principes de l'Agenda 21 sont pour nous des préoccupations permanentes. Priorité à la petite enfance, avec la création de nouvelles places de crèches: le magistrat Manuel Tornare entend ainsi continuer sa politique marquée par la priorité au social. En 2005, ce seront plus de 155 places supplémentaires qui seront offertes aux parents. C'est là, pour le groupe socialiste, un point essentiel du budget. Genève a besoin d'augmenter ses capacités d'accueil et de garde des enfants. Le magistrat socialiste s'y emploie depuis son arrivée au pouvoir.

De surcroît, ce budget garantit, à l'instar de ceux des années précédentes, des prestations publiques de qualité pour la collectivité. Des prestations en matière culturelle, afin de permettre l'accès au théâtre, à la danse, à la musique, aux musées et à bien d'autres institutions, pour toute la population. Des prestations sportives pour toutes et tous. Des prestations sociales pour les plus jeunes, les jeunes et les moins jeunes. En effet, nous sommes fiers, entre autres, de pouvoir mettre à disposition des places de crèche, de soutenir les ludothèques, les maisons de quartier, d'effectuer un travail social hors murs par le biais de la Délégation à la jeunesse, de venir en aide aux plus démunis, notamment grâce au Square Hugo, et de mener une politique sociale envers les aînés, par exemple avec l'Espace Emma Louise Zell.

Toutes ces réalisations émanent du programme politique du Parti socialiste et nous entendons continuer à le concrétiser grâce à ce budget et durant toute la législature, avec nos partenaires de l'Alternative. Ainsi, il nous apparaît que notre commune fournit un niveau de qualité de vie élevé à ses habitantes et à ses habitants et leur assure un bien-être qui fait souvent défaut dans la conjoncture actuelle. Notre majorité de gauche, il faut le souligner, réussit à maintenir des prestations publiques de bon niveau, quand bien même règne une incertitude économique et que d'autres, à droite, au niveau cantonal, agissent de façon totalement irresponsable en sabrant à tout va dans l'Etat social et en voulant effectuer des reports de charges iniques sur les communes.

Venons-en maintenant à la dette. Nous rappellerons ici que la dette de la commune provient en très large partie des investissements qui ont été décidés et votés par nos prédécesseurs et nous-mêmes. Ces investissements ont permis de construire des bâtiments d'utilité publique – écoles, bibliothèques, infrastructures sportives et culturelles – et d'effectuer des aménagements urbains. Oui, c'est essentiellement pour ce type d'investissements que la Ville s'est endettée. Le Parti socialiste soutient cette politique; il est en effet raisonnable d'imaginer que les générations actuelles et futures financent, par le biais de l'impôt, écoles, musées et autres rénovations de notre patrimoine financier et administratif. Toutefois, cela ne nous empêche pas de dire que, lorsque c'est faisable, il faut veiller à baisser le niveau de la dette. Nous l'avons fait, ne vous en déplaise, Mesdames et Messieurs, lors de la précédente législature, puisque c'est plus de 220 millions qui ont été remboursés. Nous l'avons fait, car la situation le permettait, et ce sans brader le patrimoine municipal. En faisant face aux responsabilités politiques qui sont les nôtres, en veillant au maintien des prestations, nous avons réussi à rembourser une partie de la dette. Nous entendons bien poursuivre cette politique dans les années à venir.

Concernant la gestion de la dette et des intérêts passifs liés à cette dernière, les socialistes ne sont en revanche pas satisfaits. En effet, on peut objectivement estimer que les années d'embellie économique et fiscale n'ont pas été mises à profit pour faire baisser le taux moyen du service de la dette. Une gestion par trop prudente et pour tout dire pépère a coûté et va coûter des dizaines de millions à notre commune. Le Canton de Genève et la Ville de Lausanne, pour ne citer qu'eux, paient beaucoup moins d'intérêts que la Ville de Genève, alors qu'ils sont bien moins notés que nous par les agences. Si la Ville avait suivi la même stratégie et avait eu le même dynamisme que le Canton sur ce plan, elle aurait par exemple économisé 20 millions d'intérêts rien qu'en 2003. Il ne sert donc à rien de se gargariser de notre bonne note chez Standard & Poor's, car manifestement cela n'a servi à rien. Pour 2005, cette gestion va encore coûter cher, puisque la Ville de Genève s'est engagée il y a quelques années à emprunter 150 millions au taux élevé de 3,8%, alors que les taux actuels tournent autour des 2,5%. Le surcoût

dépasse le million pour l'an prochain. En conséquence, les socialistes déposeront aujourd'hui même une motion invitant le Conseil administratif à appliquer à l'avenir une politique moderne de gestion de la dette.

Finalement, et j'aimerais insister sur ce point, ce budget démontre que, si nous savons nous montrer solidaires, nous sommes également responsables. Par le biais des divers prestations et services proposés à la collectivité, nous entendons mettre en œuvre des politiques visant au rétablissement du lien social. En agissant de la sorte, nous visons à combattre la solitude des uns et le sentiment d'insécurité des autres. Nous érigeons le principe de solidarité en un fondement essentiel d'une société juste. Solidaires et responsables, les socialistes se réjouissent de pouvoir défendre un budget équilibré, un budget social qui nous donnera les moyens de concrétiser les attentes des habitants et des habitantes de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

M. Lionel Ricou (DC). Il m'incombe, au nom du Parti démocrate-chrétien, de vous faire part de notre point de vue concernant le projet de budget 2005. Tout d'abord, nous tenons à remercier et à féliciter les collaborateurs et les personnes qui ont œuvré pour que ce budget puisse être discuté aujourd'hui et qui nous ont permis de travailler dans une ambiance agréable au sein de la commission des finances. Nous remercions donc toutes les personnes qui ont œuvré pour que cet objectif puisse être atteint.

Nous observons que le Conseil administratif a articulé trois priorités, qui figurent incontestablement au rang des préoccupations du Parti démocrate-chrétien. La première priorité est celle de «Genève, ville propre». Effectivement, notre parti ne peut que cautionner les efforts visant à ce que Genève devienne enfin une ville propre. Récemment, nous avons déposé une motion M-487 qui allait dans ce sens et qui, hélas, a été refusée. Reste que le Parti démocrate-chrétien est très sensible à la qualité de vie et à l'environnement des Genevois. Nous relevons toutefois que cette priorité sonne un peu comme un aveu d'échec. Depuis un certain nombre d'années, le gouvernement à majorité de gauche est censé s'occuper de la propreté et on peut s'étonner que ce ne soit qu'aujourd'hui qu'il propose les mesures nécessaires pour enfin résoudre ce problème. Nous déplorons également un autre aspect lié à «Genève, ville propre», c'est, semble-t-il, le manque de coordination entre le Service des espaces verts et de l'environnement et les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. En effet, nulle part n'a été évoqué le souci de renforcer cette coordination, alors même que la propreté dans les parcs devrait aussi être une priorité.

La deuxième priorité articulée par le Conseil administratif est celle de la petite enfance. Là aussi, le Parti démocrate-chrétien ne peut qu'approuver le sou-

tien aux familles, mais quel soutien voulons-nous apporter aux familles? Là, il y a divergence. En effet, sur deux aspects au moins, nous avons de la peine à cautionner la politique du magistrat en matière de petite enfance. D'abord, parce que cette politique vise la municipalisation et que, *de facto*, il y a ou il y aura exclusion des familles, des parents dans la gestion des structures de la petite enfance. Mesdames et Messieurs, vous avez voulu éluder le débat mercredi dernier, en rejetant la résolution R-73 présentée par le Parti radical et soutenue par le Parti démocrate-chrétien, qui demandait un grand débat sur la petite enfance; nous le regrettons.

La deuxième raison qui nous incite à penser que la politique en matière de petite enfance est à courte vue, c'est qu'elle ne prend en considération et ne se soucie que d'une forme de prise en charge des enfants en bas âge. Il n'y a qu'un discours: construisons des crèches, augmentons le nombre de places dans les crèches! En revanche, on élude les autres formes de prise en charge des enfants, à l'intérieur du cadre familial ou par d'autres personnes extérieures à la famille, telles que les mamans de jour...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il faut venir aux colloques, Monsieur!

M. Lionel Ricou. Ces autres formes de prise en charge ne sont hélas pas évoquées. En réalité, que vise le Conseil administratif? *In fine*, et cela fait partie du dogme des socialistes, c'est l'extension du service public. Voilà le fin mot de cette politique de la petite enfance, et nous le déplorons vivement.

La troisième priorité du Conseil administratif est le soutien au livre. Là aussi, nous sommes sensibles aux propositions de création de postes, notamment des cinq postes dans les bibliothèques municipales, car celles-ci sont fréquentées par les enfants des quartiers. Nous saluons de même les initiatives de la Délégation à la petite enfance et du Service des bibliothèques consistant à envisager des programmes et des projets communs, notamment pour lutter contre l'illettrisme.

Ces trois priorités recoupent les préoccupations du Parti démocrate-chrétien, même si, en matière de modalités de réalisation, nous ne pouvons pas souscrire à tout. En revanche, deux priorités ont manifestement échappé au Conseil administratif, dont, premièrement, celle qui concerne les recettes. Trois priorités ont été énoncées en matière de dépenses, mais aucune en matière de recettes. Or, là, nous avons de quoi nous faire du souci. La presse a évoqué, il y a quelques jours, le départ d'une grande banque de la commune de Genève, avec une perte importante de 15 millions pour les recettes de la Ville. Malgré cela, nous ne voyons pas poindre la moindre proposition du Conseil administratif pour favoriser la venue

d'entreprises sur le territoire de la Ville. Par ailleurs, nous déplorons aussi le manque de pugnacité du Conseil administratif pour obtenir des fonds contre des prestations qui sont offertes par la Ville aux autres communes. Je prends pour exemple les prestations du Service d'incendie et de secours. Comme le magistrat en charge l'a reconnu, les autres communes devraient davantage contribuer à financer ce service. Cela a été reconnu en commission des finances par M. Hediger lui-même.

Maintenant, passons à quelques considérations financières. Certaines ont déjà été évoquées. La première est la situation économique générale qui est extrêmement peu réjouissante. Il y a moins d'une semaine, la Banque cantonale de Genève a publié un rapport concernant la situation économique de Genève pour 2005. Elle y évoquait notamment la stagnation de l'emploi, la stagnation des revenus et celle du pouvoir d'achat. Nous considérons donc que le Conseil administratif devrait être nettement plus prudent dans son budget quant au montant des recettes escomptées.

Un deuxième élément que nous souhaitons évoquer est le très faible montant du boni. On l'a vu, 220 000 francs d'excédent de revenus sont prévus dans ce budget. Or nous ne sommes pas à l'abri d'imprévus, notamment en matière de transferts de charges. Le transfert de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) n'aura pas lieu, puisque la commission des finances du Grand Conseil a retiré cette proposition, mais, dans la mesure où le Grand Conseil n'a pas encore adopté son budget, nous ne sommes pas à l'abri de transferts de charges de la part du Canton. Il est évident qu'avec un excédent de revenus de 220 000 francs nous ne pourrions pas amortir le choc. Nous n'avons aucune marge de manœuvre avec un excédent si modeste.

Nous aimerions aussi relever que certaines recettes sont parfaitement irréalistes. Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment des amendements, mais je citerai ici la petite enfance, dont le budget prévoit 2 millions de recettes en provenance du Canton. Nous développerons tout à l'heure les raisons pour lesquelles nous estimons ces recettes aléatoires. Il n'est pas du tout sûr que nous recevions la totalité de cette subvention du Canton.

Abordons maintenant la question de la dette, qui est le point le plus problématique pour le Parti démocrate-chrétien. Il ne nous semble ni responsable ni raisonnable d'alourdir la dette de la Ville de 40 millions. Pour rappel, la dette atteindra 1,760 milliard. La conséquence, on la connaît: ce sont près de 70 millions qu'il faudra consacrer en 2005 aux intérêts de la dette. C'est ici l'occasion de citer un extrait du programme de législature du Conseil administratif qui, en 2003, s'engageait, sous la rubrique «Des finances publiques saines»: «Notre Conseil continuera sa politique de diminution de la dette.» Nous constatons que, pour l'exercice 2005, cet objectif est un vœu pieux qui ne se réalisera pas!

Permettez-moi encore quelques considérations générales qui nous incitent à penser que ce budget 2005 fait preuve d'une certaine légèreté. Il fait preuve de légèreté notamment par rapport à notre patrimoine bâti. La Ville possède plus de 400 objets immobiliers, elle en a encore acquis l'année passée – on s'en souvient! – et malgré cela le Conseil administratif a décidé de réduire de 20% le montant alloué à l'entretien des bâtiments, puisque ce poste est passé de 58 millions à 50 millions. Nous pensons que c'est considérer avec une certaine légèreté les occupants de ces bâtiments, que ce soit des collaborateurs de la Ville ou des locataires de la Gérance immobilière municipale. C'est considérer également avec légèreté les générations futures qui devront bien, un jour ou l'autre, entreprendre les rénovations nécessaires.

De même, nous considérons que ce budget traite avec une certaine légèreté les personnes âgées. En effet, nous allons vraisemblablement hériter des deux maisons de vacances pour personnes âgées, la Nouvelle Roseraie et le chalet Florimont, mais vous refusez, Messieurs les magistrats, d'intégrer au budget 2005 les frais de fonctionnement que nous devons assumer. Nous aurons l'occasion, là aussi, d'y revenir.

Le Conseil administratif considère également avec une certaine légèreté les associations, le monde associatif. Pas moins de trois départements sur cinq – le département des affaires culturelles, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ainsi que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement – ne cessent d'engager des collaborateurs et de prendre des mesures pour organiser des manifestations sur le terrain, des manifestations de proximité. Or cela se fait au détriment des associations et nous le regrettons.

Enfin, nous regrettons la décision du Conseil administratif de diminuer la subvention à une association qui favorise l'intégration des femmes et des enfants immigrés, j'ai nommé l'association Camarada. Nous déplorons que le Parti socialiste se soit obstiné, en commission des finances, à refuser notre amendement et, tout à l'heure, le Parti démocrate-chrétien représentera cet amendement pour rétablir la subvention à Camarada. (*Applaudissements.*)

Le président. Je vous informe, Monsieur Ricou, que la subvention que vous citez a été rétablie...

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs, je voudrais donner très brièvement la position du groupe de l'Union démocratique du centre. Je ne vais pas vous imposer le rappel de tous les arguments avancés par certains groupes pour

vous expliquer combien nous sommes inquiets devant ce budget. Je relèverai seulement quelques éléments, sans les développer pour l'instant. Il est vrai que l'augmentation de la dette, l'augmentation des subventions, le problème du personnel et de certains nouveaux postes inscrits au budget, la création d'un service supplémentaire, nous inquiètent au plus haut point, ce qui m'amène à vous dire qu'en l'état le groupe de l'Union démocratique du centre ne pourra pas voter ce budget.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que j'ai toujours le plaisir de faire un petit discours concernant cette journée budgétaire. Alors, après avoir entendu les rapporteurs de majorité et de minorité et les représentants de chaque parti et, en repensant au déroulement de vos travaux de commission, je ne peux m'empêcher d'être frappé par le cloisonnement dont souffre la Ville de Genève, à l'image de toute entité de taille respectable. A chaque élaboration budgétaire, lors de la première consolidation des projets de budgets qui me sont adressés par les services, et qui sont d'ailleurs aussi adressés au Conseil administratif, je suis obligé de constater à quel point chaque entité – ou département – se comporte comme si elle était indépendante et, qui plus est, assurée d'obtenir des revenus quasi illimités. Des propositions d'économies ou de synergie avec d'autres services sont relativement rares. La conséquence de cette situation est le surcroît de travail qui rejaillit sur les collaborateurs de mon département en charge du budget – qui sont ce matin, comme chaque année, cantonnés dans leur local pour assurer le suivi de vos amendements et que je profite de saluer et de remercier pour leur travail – mais également sur le Conseil administratif, qui se voit obligé de consacrer maintes séances à des arbitrages.

C'est vous dire si le projet de budget dont vous allez débattre ce jour est déjà le fruit de compromis, de pesées d'intérêts et de choix parfois douloureux au sein du Conseil. Pour notre part, nous espérons que la nouvelle structure donnée à notre administration, avec l'engagement d'un directeur général de l'administration, M. Jacques Moret, chargé entre autres d'assurer la coordination interdépartementale de nombreux projets, permettra une action de coordination en amont, que je qualifierai de bienvenue.

Je pense que ces remarques prennent d'autant plus de sens à l'heure où les autorités cantonales ont des velléités de plus en plus affirmées de transférer aux communes, en dehors de toute concertation et au mépris de l'autonomie communale, des charges que le Canton assumait. La politique suivie par l'Etat de manière schématique consiste à couper les vivres à divers organismes en les renvoyant à d'autres bailleurs de fonds, les communes en général, la Ville de Genève en particulier. Permettez-moi à ce propos de vous mettre en garde contre un

mécanisme qui serait une incitation néfaste du Conseil municipal à l'égard des autorités cantonales, je veux parler de la suppléance de l'Etat dans le financement d'organismes dont il s'est retiré. J'ai en effet constaté à plusieurs reprises, lors des discussions et amendements en commission, que l'argument avancé pour augmenter une subvention ou une ligne budgétaire était la diminution concurrente de l'engagement de l'Etat. Cette manière de procéder est exactement le comportement attendu par celui-ci et permet indirectement de valider le transfert des charges.

Il va de soi cependant que la principale épée de Damoclès pesant sur les communes reste l'attaque plus frontale menée dans la politique sociale, qu'il s'agisse des rentes complémentaires OCPA (Office cantonal des personnes âgées), de la FASE (Fondation pour l'animation socioculturelle) ou du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire). Ces reports de charges sont loin d'être anodins, puisque les trois domaines que je viens de citer correspondent pour notre commune à 5 ou 6 centimes additionnels. Je vous laisse imaginer, Mesdames et Messieurs, l'embaras qui serait le nôtre, et le vôtre d'ailleurs, s'il fallait faire des choix et décider de diminuer nos charges de près de 60 millions. Bien entendu, sur un plan philosophique, le passage de l'aide sociale de proximité aux communes peut se justifier. Cependant, celui-ci devrait s'accompagner également du transfert des moyens financiers ad hoc, actuellement en main de l'Etat. Comme vous le savez, il n'en est rien. Bien au contraire, c'est également à des attaques contre l'un des piliers des finances de toutes les grandes communes du canton – la taxe professionnelle – que doivent faire face l'Association des communes genevoises et la Ville. Nous avons d'ailleurs, à ce propos, été auditionnés par la commission fiscale du Grand Conseil et avons vigoureusement rappelé l'importance cruciale de ces revenus pour la commune: 12% pour la Ville. Il me semble également essentiel de rappeler dans cette enceinte que notre combat pour garder la taxe professionnelle était soutenu par votre Conseil, en favorisant le maintien et l'implantation d'entreprises sur le territoire de la Ville, le cas d'une grande banque privée – certains l'ont évoqué – ayant défrayé récemment la chronique.

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, compte tenu de la situation actuelle, je suis particulièrement satisfait d'être parvenu, avec mes collègues, à vous présenter ce jour un budget équilibré, résultat obtenu par la concertation, et non par des artifices comptables sur les amortissements, n'en déplaise à un conseiller municipal radical! Une latitude nous est donnée à ce niveau. Nous essayons d'amortir plus rapidement certains biens lorsque l'opportunité nous en est donnée, assurant ainsi un meilleur autofinancement de nos investissements. Mais parfois nous devons nous résoudre à revoir à la baisse nos ambitions et redescendre aux montants imposés légalement; c'est ce que nous avons fait cette année.

En revanche, aucune marge de manœuvre ne vous est laissée aujourd'hui par rapport au résultat tel que fixé par le Conseil administratif dans le projet de budget. Cette contrainte découle de l'article 74, alinéa 6 de la loi sur l'administration des communes (LAC), que vous connaissez parfaitement pour le pratiquer depuis six ans. De toute manière, compte tenu de la modicité de l'excédent de revenus prévisionnel, des fluctuations importantes auraient pour conséquence de plonger le budget dans les chiffres rouges et d'être en contradiction avec l'obligation qui est faite aux communes de présenter un projet de budget équilibré, selon l'article 77, alinéa 1 de la LAC.

Notre journée s'annonce comme toujours chargée. Aussi ne me semble-t-il pas opportun de trop allonger sur les caractéristiques de ce budget, que vous avez déjà épiluché page par page et ligne par ligne lors de vos nombreuses séances de commission. Je me contenterai de vous rappeler les grandes options retenues par le Conseil administratif au mois de juin dernier, lesquelles diffèrent légèrement des objectifs théoriques qu'il s'était assignés début 2004 et qui vous avaient été communiqués.

Ainsi, après l'annonce des résultats décevants des comptes 2003 et en regard des fluctuations incontrôlées des revenus du centime additionnel, découlant de l'adoption du système postnumerando, notre Conseil a dû revoir à la baisse ses ambitions et différer la mise en place de certaines prestations, afin de rester dans la cible de l'équilibre budgétaire. Comme vous le savez, trois domaines principaux ont été choisis. L'accent a été mis sur la petite enfance, continuant en cela la politique menée depuis près de dix ans par la Ville de Genève. J'espère que les déclarations d'intention que nous entendons depuis bien des années au niveau du Grand Conseil s'agissant de ce domaine se traduiront prochainement en actes, et que l'aide à la création de places de crèche sera bientôt une réalité. A noter quand même la timide percée de la Confédération sur ce plan, dans la droite ligne de l'acceptation par le peuple de l'assurance maternité fédérale.

Second domaine: «Genève, ville propre». Un renforcement des effectifs de la Voirie municipale devrait être consenti, afin de faire face aux sollicitations de plus en plus nombreuses des organisateurs de manifestations et afin de répondre aux attentes de la population genevoise, qui reste très attachée à une image d'Epinal de la Suisse: propre en ordre! Je relèverai à ce propos que, même si tout n'est pas parfait, les actions menées par la Ville de Genève contre les tags apposés sur les bâtiments publics ou locatifs portent leurs fruits et que cette mode stupide de dégradation du patrimoine collectif semble perdre petit à petit de son attrait.

Dernière priorité, le livre, concrétisée par des postes supplémentaires dans les bibliothèques municipales. L'accroissement des prêts d'ouvrages est très réjouissant et le Conseil a souhaité répondre à ce mouvement positif.

Pour ma part, j'aurais souhaité qu'un dernier domaine ne soit pas traité un peu en bout de chaîne, comme résultante de tous les autres paramètres financiers, c'est celui de l'autofinancement et de son corollaire, le montant de la dette. Nous vous avons présenté le 1^{er} plan financier d'investissement (PFI) cette année. Les prévisions sur douze ans font état de projets à hauteur de 1,7 milliard en chiffres ronds, soit 400 millions de plus que le total des enveloppes annuelles de 110 millions que le Conseil a fixées dans une optique idéale de stabilisation de la dette à moyen terme, voire de désendettement. Vous l'aurez sans doute relevé, deux problèmes majeurs se posent d'ores et déjà en termes d'investissements et d'implication sur l'équilibre de nos finances. Le cadre retenu pour les douze prochaines années est sans conteste trop étroit pour accueillir l'ensemble des projets souhaités par les différents services et départements et par le Conseil municipal, cela sans compter les nouvelles propositions qui ne manqueront pas de fleurir ces prochaines années. Le PFI table sur un autofinancement à hauteur de 110 millions, chiffre qui n'a que trop rarement été atteint ces dernières années, malgré l'accroissement important des revenus, pour que nous soyons confiants quant à sa réalisation dans les années à venir. En conséquence, et je le répète pour la troisième année consécutive, l'objectif de la législature consistant à réduire la dette de la Ville de Genève n'est, pour le moins, pas tout à fait acquis! Je pense qu'il nous faut redimensionner certaines de nos prestations pour conserver la faculté de réaliser de grands projets pour Genève.

Je terminerai en remerciant spécialement les conseillers municipaux pour la bonne tenue des séances de commission où moi-même et mes collaborateurs nous sommes rendus. L'atmosphère y a été plus détendue que dans un passé récent, constat qui n'enlève rien au sérieux et à la qualité du travail réalisé. Un bravo tout particulier à M^{me} Gisèle Thiévent qui a dû rédiger, de mémoire de magistrat, le plus volumineux rapport relatif au budget jamais déposé devant votre Conseil... (*Applaudissements.*) Afin que cette séance traditionnelle du budget ne prenne pas le même chemin, je ne vais pas tarder à vous laisser à vos travaux, en vous souhaitant de fructueuses et très rapides décisions.

Mais avant, permettez-moi de faire quelques commentaires plus personnels par rapport à ce qui a été dit par les uns et les autres. D'abord et dans l'ordre, je me permets de rappeler au conseiller qui parlait des revenus des amendes qu'il s'est trompé dans la mesure où, en effet, nous avons engagé 84 agents municipaux supplémentaires, mais que, parallèlement, les revenus des amendes, qui atteignaient 5 ou 6 millions, sont passés à 22 millions. Ce sera probablement l'objectif tenu pour l'année 2004.

En ce qui concerne la gestion *top-down* ou *bottom-up*, théorie de gestion évidemment très intéressante, je ne veux pas en dissenter ici. En revanche, l'option que je souhaiterais mettre un jour en discussion est celle du budget base zéro. Le budget base zéro n'est pour le moment acquis ni à droite ni à gauche, mais je

pense qu'il serait en effet intéressant de pouvoir rebâtir depuis la base notre projet de budget.

Quant à l'augmentation des prestations, c'est le serpent de mer. S'il est vrai qu'il y a eu seulement 6% d'augmentation de la population ces dernières années et que les prestations ont augmenté de plus de 30%, cela est dû à la volonté de la population d'avoir plus de prestations et au fait que, à gauche comme à droite, vous souhaitez que la Ville en offre plus. Nous, conseillers administratifs, essayons de suivre et de faire en sorte que la population soit satisfaite.

L'évaluation des recettes est, elle aussi, un vieux serpent de mer. Mesdames et Messieurs, vous savez que les recettes ne dépendent pas de la Ville, qu'elles dépendent de l'administration fiscale cantonale et que, à part la taxe professionnelle communale que nous évaluons nous-mêmes, les chiffres nous sont fournis par le Département cantonal des finances.

J'ai une autre interrogation: il faudra que le Parti socialiste m'explique ce qu'est une gestion «moderne» de la dette, car je n'ai pas bien compris. Il me semblait que jusqu'à présent nous avions justement une gestion très active de la dette. La preuve, c'est que, année après année, le montant du service de la dette a diminué. Nous utilisons les *swaps*, les *swaptions*, qui sont des outils modernes de gestion de la dette et que je vous expliquerai un jour à la commission des finances, si vous le désirez.

Je ferai une autre remarque concernant l'entretien des bâtiments, où le Conseil municipal fait preuve d'un certain illogisme. En 2005, nous avons effectivement réduit le montant alloué à l'entretien des bâtiments, qui reste à un niveau plus élevé qu'en 2002. Ce qui est assez intéressant, c'est le double discours qui est tenu parfois dans ce Conseil municipal. Quand nous augmentons le poste 314, on râle de tous les côtés, sous prétexte que nous dépensons trop pour l'entretien des bâtiments. Lorsque nous le diminuons, comme nous l'avons fait dans le projet de budget 2005, on râle aussi, sous prétexte que nous n'avons pas le droit de le diminuer, que nous coupons dans les prestations de la Ville de Genève en matière d'entretien. Alors, que faire? Je réponds tout simplement que la politique est l'art du possible et que c'est exactement la philosophie du Conseil administratif!

Pour terminer, je m'adresserai à M. Dramé: je suis parfois, Monsieur Dramé, l'éléphant qui se désaltère et qui ne se préoccupe pas du coassement des grenouilles municipales et autres! (*Rires.*)

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je voudrais revenir sur quelques propos que le Conseil administratif ne peut pas laisser passer, mais que notre maire à tous ne pouvait peut-être pas évoquer, puisqu'il

fait partie de la minorité, de l'opposition... Je cite la conclusion d'un article paru aujourd'hui dans la *Tribune de Genève* et qui résume les propos d'un conseiller municipal plus soucieux de communication que de politique: «Confit dans une autosatisfaction crasse, obsédé par la mise en pratique de ses dogmes et peu soucieux de représenter les intérêts de l'ensemble de la collectivité, le Conseil administratif, appuyé par sa majorité servile, démontre une fois encore, à travers son projet de budget 2005, à quel point il incarne le déséquilibre, déséquilibre financier et politique qu'il conviendra un jour de corriger, et ce jour-là vous pourrez compter sur nous!»

Mesdames et Messieurs, on voit ce qui se passe au Conseil d'Etat et au Grand Conseil: on peut compter sur eux! (*Rires.*) Les fonctionnaires sont dans la rue, tout le monde s'insurge, ils gèrent les déficits publics en essayant de les reporter sur les communes, et ils proposent même de baisser la taxe professionnelle pour nous étrangler encore plus! C'est cela, la droite aux affaires! C'est également la droite qui, au niveau fédéral, au Conseil national et au Conseil des Etats, coupe systématiquement les recettes depuis des années, pour contraindre la Confédération à réduire ses prestations. Mesdames et Messieurs de l'opposition, je ne citerai pas l'auteur de l'article, il est cité assez souvent et il se cite lui-même régulièrement. Mais sachez que nous ne souhaitons pas ce genre de politique et qu'au déséquilibre qu'il nous promet nous préférons notre équilibre à nous! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, nous entamons l'examen du budget corrigé, page par page. Je donne la parole à M^{me} Thiévent, rapporteuse de la commission des finances pour le département Autorités.

Autorités.

M^{me} Gisèle Thiévent, rapporteuse de la commission des finances (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, j'aimerais revenir sur le poste de directeur général de l'administration que M. Pierre Muller, maire, a mentionné tout à l'heure. Le département Autorités a fait l'objet de vivants débats au sujet des changements survenus au Secrétariat général, qui ont abouti à la création d'un nouveau poste de directeur général. Deux nouvelles fonctions ont été créées, d'une part celle de directeur général de l'administration, occupée depuis le 1^{er} décembre par M. Jacques Moret, et d'autre part celle de chef de cabinet du maire, assurée par M. Jean Erhardt, qui était jusqu'à présent secrétaire général. Ces deux fonctions remplacent donc celle de secrétaire général et modifient

l'organisation du Secrétariat général. L'organigramme annexé à la fin du rapport du département Autorités illustre ce changement. Je vous y renvoie.

Cette proposition de modification était déjà présente dans les objectifs 2005, présentés le 28 avril par M. Ferrazino, alors maire de la Ville, qui avait expliqué que les Services des relations extérieures et des ressources humaines avaient besoin de moyens supplémentaires et que le modèle de l'administration, inchangé depuis une vingtaine d'années, ne répondait plus aux exigences d'aujourd'hui, ce que nous voulons bien croire. En réaction à cette proposition, l'Entente et l'Union démocratique du centre avaient proposé une résolution R-70: «Moratoire pour juguler l'inflation directoriale à la tête de la Ville de Genève», résolution dictée surtout par la peur de la dérive financière que ce poste de directeur général aurait pu entraîner. La résolution amendée demandait au Conseil administratif «d'engager le directeur général de l'administration municipale sur un poste déjà existant». Durant la séance de la commission des finances du 26 octobre, M. le maire a affirmé que ce poste était déjà compris dans le budget 2004. Comme le tableau des nouveaux postes le montre, le département Autorités ne voit pas son nombre de postes augmenter en 2005 à cause de la création de cette nouvelle fonction, ce qui devrait rassurer l'ensemble de ce plénum.

Le président. Nous sommes actuellement saisis de plus de 100 amendements, et il en afflue encore, ce qui pose un problème pratique et qui va peut-être nous obliger à suspendre à plusieurs reprises la séance. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à veiller à ce que nos conditions de travail restent acceptables et à respecter les fonctionnaires qui œuvrent pour nous aujourd'hui. Suspension de séance après suspension de séance, nous risquons de terminer nos débats très tard dans la nuit, alors même que plusieurs des amendements qui nous arrivent maintenant auraient pu être déposés plus tôt!

*Page 1, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des Verts visant à augmenter le montant budgété de 170 000 francs, pour permettre l'achat de 20 abonnements généraux CFF supplémentaires et arriver à un total de 30 abonnements au budget 2005. Cette augmentation est compensée par une augmentation de recettes correspondante, selon un amendement qui vous sera soumis juste après.

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, je ne me prononcerai pas sur les deux amendements que vous venez d'annoncer, mais je donnerai juste une

précision sur la question des amendements qui sont déposés tardivement. Il n'y a nulle volonté, du côté de la minorité, de faire un travail dilatoire... (*Exclamations.*) Si la majorité veut bien m'écouter, je lui préciserai que des numéros de pages ont changé entre les divers documents qui nous ont été donnés et que nous avons dû modifier des cellules et des pages dans les différents amendements qui vous seront proposés. Ce travail supplémentaire a été engendré par les documents que nous avons reçus ce matin; il n'est pas de notre fait puisque les amendements étaient préparés à l'avance.

Le président. Monsieur Maudet, je signale que tous les chefs de groupe ont reçu les documents corrigés, projet de budget et subventions, il y a de cela une semaine...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Vu le nombre d'amendements annoncés, je vais tâcher d'être concise. Les deux amendements déposés par les Verts ne vont rien coûter à la Ville, puisqu'il s'agit d'une opération blanche. Ainsi que l'a relevé le président de ce Conseil, nous proposons l'achat de 20 abonnements généraux CFF supplémentaires pour 170 000 francs et l'inscription de la même somme sous les recettes correspondantes.

Suite aux motions M-389 et M-460, dont la seconde a été discutée au mois de septembre dernier, les Verts, qui sont pour la mobilité, ont constaté que la vente des cartes journalières fonctionnait très bien, qu'il y avait une forte demande, mais qu'au budget 2005 seuls dix carnets étaient inscrits, c'est-à-dire le même nombre qu'au budget 2004. Les Verts et l'Alternative souhaitent favoriser la mobilité douce et que 30 abonnements généraux puissent être distribués. Je rappelle qu'en Ville de Genève cela correspond à une carte par jour pour 6000 habitants. Nous souhaitons développer cette action, premièrement parce qu'elle a très bien marché jusqu'ici et, deuxièmement, parce que c'est un moyen supplémentaire, pour la population, de se déplacer et un moyen de favoriser le transport en train.

M. Armand Schweingruber (L). Je voudrais rappeler que les partis de l'Entente et l'Union démocratique du centre s'étaient prononcés négativement sur cette prestation, parce que nous estimions que ce n'était pas le rôle de la Ville de se substituer à celui qui est déjà rempli très correctement par les entreprises suisses de transport. Je ne vais pas reprendre toutes les explications que j'avais données quand ce projet avait été débattu ici même, mais je répète qu'il faut faire des choix, aller à l'essentiel, choisir les activités qui priment par rapport aux

autres. Dans ce cas, pour nous, cette condition n'est pas remplie et cette augmentation ne devrait pas être ratifiée par cette assemblée.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 42 oui contre 30 non (1 abstention).

*Page 2, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 439, Autres contributions.*

Le président. Les Verts présentent un amendement compensant le précédent et visant à augmenter de 170 000 francs les recettes liées à la vente des cartes journalières CFF.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 46 oui contre 17 non (10 abstentions).

Le président. Mesdames et Messieurs, je suis obligé de suspendre la séance, pour que nous puissions trier les amendements qui concernent le département Autorités.

(La séance est suspendue de 11 h à 11 h 10.)

*Page 1, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Communauté genevoise d'action syndicale – CGAS, page 135 des subventions.)*

Le président. Les Partis radical et libéral présentent un amendement visant à supprimer la subvention à la CGAS, soit une diminution de 6000 francs, sous la justification: «Pas de subventionnement politique!»

M. Pierre Maudet (R). Cet amendement, ainsi que le suivant qui porte sur le Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement, a été proposé en commission des finances. Nous nous étions étonnés de cette subvention et la commission avait laissé la chose en suspens, dans l'attente d'une réponse écrite de la part du magistrat répondant, c'est-à-dire le maire, qui nous l'a fournie, par le biais d'une note à M. Pierre Losio, datée du 1^{er} novembre. Celle-ci, en une page et demie à peu près, fait un excellent historique de cette subvention à la CGAS, mais ne justifie en rien que la Ville de Genève octroie une subvention à cette entité, qui au demeurant fait certainement un excellent travail, mais qui recouvre un caractère éminemment politique.

A ce stade, j'aimerais dire que notre amendement a été rejeté en commission et que nous avions proposé, par souci de symétrie ou de parallélisme, que la Ville de Genève, si elle soutient les syndicats de travailleuses et de travailleurs, soutienne également les syndicats patronaux. Je m'étais donc fait fort de proposer, par souci de neutralité politique, une subvention de 6000 francs pour la Fédération des entreprises romandes, lequel amendement a été rejeté.

Alors, j'ai un peu de peine à comprendre... On m'a confirmé en ne le disant pas – mais les non-dits ont parfois plus de sens que les dits! – que c'était une forme de subventionnement politique. Même si c'est une longue tradition et que la Ville de Genève, depuis 1930, octroie une subvention à la CGAS, et bien que le Conseil administratif, selon la note qui nous a été donnée, ait renoncé à augmenter cette subvention, nous trouvons pour notre part que cette subvention ne se justifie pas.

J'en profite, Monsieur le président, pour préciser que l'amendement suivant, qui vise à supprimer la subvention de 40 000 francs au Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement, procède exactement du même esprit. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter ces deux amendements, qui visent la suppression complète de ces deux lignes.

M. François Sottas (AdG/SI). L'Alternative a décidé de faire une seule intervention par amendement, et je me prête volontiers à cet exercice pour le présent amendement. J'ai entendu l'argumentation de M. Maudet: peut-il nous dire ce qui n'est pas politique dans notre société? On peut peut-être différencier certaines activités, mais je ne pense pas que le syndicalisme soit fondamentalement de la politique. Les organisations de défense des travailleurs sont aussi des associations, malgré tout. Cette subvention fait donc partie des subventionnements aux associations et il est un peu dommage de vouloir la couper pour des motifs politiques. Quant à réclamer le pendant pour les syndicats patronaux, je trouve cela assez exagéré, connaissant leurs moyens. Les moyens des organisations syndicales des travailleurs et ceux des organisations syndicales des patrons sont quand même très différents. L'équité, là-dedans, je ne la vois pas! L'Alternative refusera donc cet amendement, ainsi que le prochain.

M. Alexis Barbey (L). En une phrase, je dirai que le Parti libéral soutient l'amendement présenté par notre collègue radical à l'instant. Pour nous, il s'agit d'une question d'équité et de neutralité. Je peux parler d'équité en toute connaissance de cause, puisque, en contrepartie, nous ne déposerons pas d'amendement demandant qu'on finance chacun de nos partis individuellement pour faire leur travail, c'est-à-dire de la politique!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le préopinant radical s'est exprimé sur deux amendements, il a parlé à la fois de l'amendement relatif à la CGAS et de celui concernant le Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement. Je ne sais pas comment vous souhaitez procéder, Monsieur le président. Pour ma part, j'aimerais m'exprimer sur le second amendement: puis-je le faire maintenant, ou dois-je le faire après?

Le président. Madame Salerno, nous prenons les amendements les uns après les autres. Si un orateur décide de parler de deux amendements à la fois, libre à lui, mais nous les votons séparément et j'ouvre la discussion sur chacun d'eux.

M^{me} Sandrine Salerno. Bien, je reprendrai la parole tout à l'heure.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 25 oui.

Page 6, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement, page 136 des subventions.)

Le président. Un amendement des groupes radical et libéral vise à supprimer la subvention de 40 000 francs au Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement. «Pas de subventionnement politique», telle est la justification de cet amendement.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je souhaite expliquer pourquoi l'Alternative refusera la suppression de cette ligne au budget. Il y a visiblement, de la part des groupes radical et libéral, une méconnaissance de ce qu'est la plateforme du Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement. Cette plateforme regroupe des partis politiques, c'est vrai, mais également des organisations syndicales et des organisations de masse, parmi lesquelles citons l'Avivo, le Mouvement populaire des familles, l'Asloca, les syndicats SIP, SSP-VPOD, FTMH, SIB. Elle regroupe également des partis politiques: le Parti socialiste, le Parti du travail, les Verts, ainsi que le Parti démocrate-chrétien. Pourquoi y a-t-il, dans cette plateforme créée il y a quelques années, à la fois des partis de gauche et des partis du centre, des organisations de masse et des syndicats? C'est que le Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement avait pour but de

mettre autour de la table toutes les personnes qui, dans ce canton, avaient la volonté politique de discuter, de se concerter et de faire en sorte qu'apparaisse une politique du logement social qui soit concertée. Si, dans cette plateforme, on ne trouve ni les syndicats patronaux, ni les Partis radical et libéral, ce n'est pas parce qu'ils ont été exclus. S'ils avaient eu la volonté de négocier du logement social, ils feraient aujourd'hui partie du Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement. Mais il se trouve que, dans ce canton, ce sont les organisations de masse, les syndicats, les partis politiques de gauche – et parfois du centre, comme le Parti démocrate-chrétien – qui ont voulu ouvrir la discussion sur la possibilité de construire du logement social, et c'est pourquoi on n'y retrouve pas les partis de droite.

La subvention de la Ville n'est donc pas une subvention politique; elle est liée à la volonté de voir se dessiner une politique publique du logement social dans le canton et les communes, politique que nous appelons de nos vœux aussi bien au Conseil municipal qu'en tant que minorité, malheureusement, au Grand Conseil. Le rassemblement est une plateforme d'autant plus nécessaire aujourd'hui – on le voit en lisant les journaux et en discutant avec nos concitoyennes et concitoyens – que le logement est un enjeu primordial pour toutes les personnes habitant notre territoire. Non seulement nous nous opposerons à cette velléité de l'Entente, mais en plus nous déplorons que celle-ci démontre une fois encore, par cet amendement, qu'elle n'a que peu à faire d'une vraie politique sociale du logement.

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, pouvez-vous transmettre à la préopinante socialiste que je la remercie de tous les bons arguments qu'elle vient de nous donner pour nous convaincre de voter en faveur de cet amendement? A l'évidence, l'énumération des partenaires associés dans ce Rassemblement pour une politique sociale du logement achève de nous convaincre qu'il est pertinent de supprimer cette subvention, précisément à cause du caractère hautement politique de cette association, mais également pour l'absence de résultats, qui n'est pas imputable à une hypothétique majorité au Grand Conseil, puisque M^{me} Salerno a elle-même souligné que le Parti démocrate-chrétien était présent dans ce rassemblement. En réalité, je crois que c'est plutôt en face que se trouvent les personnes qui bloquent la politique sociale du logement... (*Exclamations.*) J'aurais quelques arguments à faire valoir, mais nous n'allons pas faire ce débat ici...

Cela dit, Madame Salerno, vous avez confirmé que cette subvention a un caractère hautement politique et pour les raisons évoquées précédemment, dont l'équité, nous ne pourrions pas vous suivre et nous soutiendrons cet amendement.

M. Robert Pattaroni (DC). Au risque de déplaire à certains membres des groupes radical, libéral et de l'Union démocratique du centre, je voudrais rappeler que notre parti est partie prenante de ce rassemblement. Certains parmi les plus anciens dans notre parti annoncent même qu'ils étaient parmi les initiateurs de ce rassemblement. Ce n'est évidemment pas une raison pour rester dans ce mouvement au cas où il tournerait mal, mais ce n'est pas le cas jusqu'ici...

Ce qui m'étonne, c'est que dans cette enceinte, de tous côtés, on dit vouloir construire du logement. Or, à Genève, c'est devenu extrêmement compliqué, non parce qu'il y aurait une opposition du rassemblement, ou des milieux majoritaires dans le rassemblement, mais parce qu'il y a des opposants dans tous les partis. Dans certaines communes, c'est le parti X qui est contre, dans d'autres, c'est le parti Y. Et il y a bien des cas où, malheureusement, les partis X ou Y sont les partis libéral ou radical; je pense à des communes où les élus disent qu'il faut construire beaucoup de logements, mais ailleurs que chez eux!

Pour notre part, de tout temps, nous avons été favorables au logement social. Vous connaissez l'histoire tout aussi bien que moi, Monsieur le président. Dois-je rappeler les fameuses lois qui ont permis la construction massive de logements confortables, en partie pour les milieux qui avaient moins de moyens, les fameuses lois HLM qui, à l'époque, ont connu un grand succès et qui ont permis des réalisations dont on peut aujourd'hui encore être fier? Ceux qui sont intéressés à construire devraient comprendre qu'à Genève, dans notre démocratie bien-aimée, il faut se concerter. Je ne crois pas qu'on puisse dire que le rassemblement est contre la construction de logements, mais il peut être contre la construction de logements n'importe comment! Ceux parmi nous qui sont proches des milieux immobiliers doivent comprendre que, si on veut réaliser des projets demain, c'est en se concertant, notamment avec le Rassemblement pour une politique sociale du logement, qu'on y arrivera.

C'est la raison pour laquelle, à notre avis, il ne faut pas toucher cette subvention. Si l'on veut construire du logement, il faut plutôt réfléchir à la question: comment doit-on s'y prendre? Je vous ai donné la réponse! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je crois que la question du caractère politique de cette association ne fait pas le moindre doute. Je ne reviendrai donc pas sur les arguments de Pierre Maudet, je dirai simplement que le groupe libéral soutiendra cet amendement. Celui-ci n'enlève rien à la noblesse du caractère associatif de ce rassemblement. Nous ne remettons pas du tout en cause le fait que ces gens s'associent pour défendre une idée à laquelle ils croient; nous remettons en cause le principe du subventionnement et à juste titre, à mon avis.

Maintenant, je dirai deux mots au préopinant démocrate-chrétien. S'il croit que le programme HLM auquel il a fait référence est encore considéré par ses partenaires de la grande Alternative comme un élément de la politique sociale du logement, il se trompe lourdement! En soit pour preuve l'immeuble du 79, rue de Lausanne! Des partenaires privés avaient un projet ficelé qu'ils finançaient eux-mêmes, ils étaient disposés à reprendre le 79, rue de Lausanne, à le remettre en état et à mettre sur le marché des logements qui auraient été considérés comme des HLM. Or on a vu que ces logements n'étaient pas du logement social au sens de l'Alternative! Il faut bien que le Parti démocrate-chrétien s'en rende compte: ce n'est pas ce que les membres de l'Alternative veulent. S'il croit, comme nous, que le système HLM est un bon système, il se trompe en pensant que c'est aussi l'avis de ses soi-disant partenaires de l'Alternative. Je crois que le Parti démocrate-chrétien devrait réfléchir à l'attitude qui a été celle de l'Alternative ces derniers temps, et je l'invite à revoir sa position et à voter cet amendement.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Une politique sociale du logement, voilà ce que la grande majorité de cette ville attend. Certaines personnes ont la chance de vivre dans des HLM, dans des immeubles propriétés des fondations de droit public, mais ce n'est qu'une partie de la population. Les autres sont sur le marché libre, elles vivent dans des appartements parfois moins grands que ceux qui sont subventionnés, elles les paient beaucoup plus cher. En plus, elles doivent payer des impôts qui vont aider les premières! A notre avis, il faudrait vraiment revoir de fond en comble cette politique sociale du logement, pour qu'elle devienne une politique équitable du logement. Pour notre part, nous soutiendrons l'amendement radical.

M. Michel Ducret (R). La question qui est posée est aussi celle de savoir à quoi peut bien servir une subvention à une association. J'entends bien ceux qui disent que le rassemblement est un endroit pour se concerter, pour faire la promotion du logement, pour se mettre d'accord... Soit, je l'admets parfaitement et c'est théoriquement une bonne idée. Mais, Mesdames et Messieurs, le résultat n'est pas tout à fait ce que certains décrivent ici, il est loin d'être idyllique. Il n'y a pas plus de deux ou trois semaines, le Rassemblement pour une politique sociale du logement a été auditionné par la commission du logement et cela s'est traduit par un véritable réquisitoire contre la politique menée par le Conseil administratif en matière de rénovation de logements, contre la politique de gestion des immeubles de la Ville menée par le Conseil administratif, qui n'est pourtant pas à majorité de droite! Mesdames et Messieurs, le problème est là: devons-nous absolument cotiser à une association qui finalement ne soutient même pas votre propre majorité? C'est la question que nous posons et notre réponse est négative!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 27 oui.

Le budget des «Autorités», pages 1 à 7, est adopté.

Département de M. Pierre Muller, maire.

M. Pierre Muller, maire. A l'intention du groupe socialiste, je donnerai quelques informations sur la gestion de la dette de ces derniers mois. En 2004, nous avons emprunté, Monsieur Metzger, 550 millions et je vous donne les divers taux obtenus, puisque nous variabilisons une partie de la dette et que nous sécurisons l'autre partie. De juin 2004 à juin 2010, nous avons renouvelé un emprunt de 80 millions à un taux Libor de 0,9%, soit moins de 1% de taux d'intérêt négatif! Ensuite, de mai 2004 à mai 2013, nous avons emprunté 70 millions, également à un taux Libor de 0,92%. C'est donc encore moins de 1% pour 70 millions. Puis, nous avons fait un emprunt de 200 millions, de mai 2004 à mai 2014, et là nous avons choisi un taux sécurisé à 3,49%. Enfin, de novembre 2004 à novembre 2012, nous avons emprunté 200 millions au taux sécurisé de 3,875%. Vous voyez que nous sommes toujours en dessous des 4%.

C'est dire si la gestion de la dette est très professionnelle chez nous. Nous avons d'ailleurs reçu un certain nombre de banquiers suisses et étrangers qui ont tous été positivement surpris de la manière dont nous gérons nos emprunts. Alors, franchement, Monsieur Metzger, concernant votre assertion tout à l'heure sur la nécessité de moderniser la gestion de la dette, il faudra vraiment que nous nous expliquions en commission des finances et que vous me disiez ce que vous entendez par là.

Maintenant, il est toujours possible de faire ce que l'Etat a fait, c'est-à-dire de variabiliser beaucoup plus la dette. C'est toujours possible, mais cela signifie que, tant que le taux Libor est à moins de 1%, tout va bien, et que, si d'aventure il remonte à 3, 4, 6 ou 7%, alors là, je peux vous assurer que cela cogne, et même très fort! C'est pourquoi nous avons décidé de variabiliser une partie de la dette et de sécuriser l'autre. Voilà les quelques explications importantes que je voulais donner. Encore une fois, nous sommes à votre disposition pour vous expliquer tout cela, éventuellement avec certains banquiers, à la commission des finances.

J'ai assisté récemment à une discussion entre mes services et des banquiers parisiens, du groupe franco-belge Dexia qui souhaite s'introduire en Suisse: ceux-ci ont été véritablement impressionnés par la qualité du débat que nous avons eu avec eux. Je crois qu'il est important de le dire: on peut toujours faire des comparatifs avec l'Etat, mais, franchement, la Ville n'a pas à rougir de sa gestion. Nous sommes probablement meilleurs que l'Etat, pour la simple et bonne raison que notre notation est AA- stable, alors que l'Etat est noté A+. Donc,

même lorsque nous variabilisons nos emprunts, ces fameux taux de base sont inférieurs pour la Ville de Genève, parce que notre notation auprès des instituts financiers, Standard & Poor's, Moody's ou autres, est meilleure que celle de l'Etat. Pour ce qui est de la comparaison avec d'autres villes, une des villes les plus performantes reste Zurich, puisqu'elle est notée AAA. Voilà!

Page 21, cellule 1109000, Direction des systèmes d'information, groupe de comptes 3xx, budget global DSI.

Le président. Un amendement de l'Union démocratique du centre, signé de M. Rudaz, propose de diminuer le budget de la DSI de 50 000 francs, au motif d'«attirer l'attention des magistrats sur le fait qu'il faut faire des économies».

M. Marc-André Rudaz (UDC). Bien sûr, la diminution proposée, par rapport au montant global de quelque 19 millions, est une diminution qui est faible. Depuis un peu plus d'une année que je siége à la commission de l'informatique et de la communication, nous recevons toutes les explications que nous souhaitons de la part de M. Favre ou de M. Rapin. Mais la réalité, c'est que nous ne connaissons pas réellement ce qui se passe sur le terrain au niveau des investissements informatiques, jusqu'où on va au niveau des services. Nous ne savons pas grand-chose dans cette commission et moi en premier. Des personnes proposaient, dans d'autres partis, de supprimer la moitié des imprimantes couleur, pourquoi pas? Je pense que chaque service est responsable et doit savoir de quoi il a besoin. D'autres commissaires proposaient des baisses nettement supérieures; nous, nous sommes dit qu'une diminution de 50 000 francs ne ferait pas beaucoup de dégâts et que cela montrerait que nous souhaitons que l'administration fasse également des économies dans ce domaine. Malheureusement, même en ayant certaines connaissances en informatique, nous ne pouvons évaluer le niveau de pénétration de l'informatique dans les services et les besoins réels desdits services. Nous voulons donc juste attirer l'attention sur le fait qu'il faut faire également des économies dans ce domaine. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de prendre cet amendement en considération.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). J'interviendrai sur les deux amendements concernant la DSI. On le sait, souvent on nous reproche de ne soutenir que nos magistrats: là, nous allons prouver que nous soutenons aussi le magistrat de l'Entente! (*Exclamations.*) En effet, nous trouvons ces deux amendements complètement ridicules. 50 000 francs sur plus de 19 millions, c'est absurde, ce sont des cacahuètes, ce ne sont pas des économies sérieuses. L'amendement suivant concernant la DSI propose une baisse de 1,5 million. En proposant une baisse de

1,5 million à la DSI, alors que c'est un service transversal qui sert toute l'administration, vous pouvez imaginer, Mesdames et Messieurs, les conséquences que cela peut avoir dans les services. Pour notre part, nous ne nous amuserons pas à faire une économie aussi inconséquente et aussi stupide!

M. Pierre Muller, maire. D'abord, en ce qui concerne les 50 000 francs de l'amendement de l'Union démocratique du centre, la justification est en effet un peu stupide, je le dis carrément, parce que, s'il y a un service extrêmement attentif aux augmentations, c'est bien celui-là. Et s'il y a un service où la transparence est totale, c'est aussi celui-là. Je crois me faire l'écho des conseillers municipaux qui, chaque fois qu'ils reçoivent des documents du département des finances et de la DSI, remercient MM. Favre et Rapin pour la clarté desdits documents. Je crois franchement que cet amendement n'a pas de raison d'être et qu'il faut le refuser.

Quant au suivant, l'amendement des groupes radical, libéral et démocrate-chrétien, il vise une diminution de 1,5 million, sous la justification: «Forte augmentation par rapport aux comptes 2003»... (*Remarque du président*). Monsieur le président, j'anticipe pour éviter de reprendre la parole à quelques secondes d'intervalle. Cet amendement n'a pas plus de raison d'être que le précédent, pour la simple et bonne raison que l'augmentation incriminée est tout à fait justifiée. D'abord, il y a plus de postes de travail, la technologie évolue, tout le monde veut avoir son PC – y compris les conseillers municipaux – son imprimante... C'est très bien, d'autant que cela s'inscrit dans le développement durable: moins de papier, etc. Nous sommes confrontés à une évolution technologique à la fois en matière de software et en matière de hardware, et tout cela coûte évidemment de l'argent. Alors, encore une fois, s'il y a un service qui fonctionne bien, avec des outils performants, c'est bien la DSI. Je précise en outre que nous avons introduit le nouveau progiciel SAP qui a nécessité aussi du travail et des dépenses supplémentaire, d'où l'augmentation du montant. Aussi, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser ces deux amendements.

Le président. Mesdames et Messieurs, il m'appartient d'assurer le bon ordre de nos débats et je m'y appliquerai autant que faire se peut. Je vous prie donc de rester dans des propos de bon ton!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Monsieur le président, vous adresserez mes remerciements à M. le maire pour ses propos relatifs à la «stupidité» de notre amendement! Je trouve assez formidable que, sur un montant de 19 569 905,30 francs, on ne puisse pas faire une baisse de 50 000 francs. En fait,

cette diminution est symbolique: elle vise à montrer notre volonté que vous fassiez des économies, parce que, dans ce domaine, nous, nous sommes incapables d'en faire. Je trouve regrettable que l'on qualifie de stupides des amendements qui se veulent symboliques et qui ne visent qu'à faire des économies! Merci beaucoup, Monsieur le maire!

M. Alexis Barbey (L). Je tiens à signaler que, de son côté, le groupe libéral soutiendra l'amendement de l'Union démocratique du centre. Les débats d'entrée en matière sur ce budget ont montré que nous étions soucieux de faire dégonfler ce budget et de trouver des économies. Si certains amendements vont dans ce sens, fussent-ils modestes, s'ils incitent à la réflexion, je pense que c'est une bonne chose. Pour ma part, en tout cas, je ne les trouve pas stupides du tout, même s'il ne s'agit que d'un premier mouvement. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 28 oui (5 abstentions).

Page 21, cellule 1109000, Direction des systèmes d'information, groupe de comptes 31x, Biens, services et marchandises.

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposent donc une diminution de charges de 1,5 million, sous la justification: «Forte augmentation par rapport aux comptes 2003».

M. André Kaplun (L). Je vais m'adresser à M. Muller, puisqu'il nous a dit tout à l'heure qu'il ne comprenait pas cet amendement! A la commission de l'informatique et de la communication, nous avons reçu un document émanant de la DSI qui s'intitulait «Budget 2005». A la page «Evolution des charges de la DSI», sur la ligne «Biens, services et marchandises» – qui, certes, comprend les imputations internes – en comparant le budget 2005 aux comptes 2003, nous avons constaté une très forte augmentation, puisque cette ligne passe de 4,2 millions à 6,3 millions de francs.

Aussi, nous nous sommes penchés attentivement, et les Verts avec nous, sur l'évolution du groupe 31. En prenant connaissance du budget 2005, nous avons pu voir, pour la première fois et avec une certaine satisfaction, que la plupart des services et des départements avaient effectivement fait un effort pour contenir l'évolution de ce groupe, ce qui n'avait été de loin pas le cas ces dernières années. En revanche, nous avons dû constater qu'il y avait malheureusement une grosse

exception en matière de maîtrise du groupe 31, précisément à la DSI. A vous entendre, Monsieur Muller, le problème proviendrait de l'évolution du personnel. Eh bien, c'est précisément à ce calcul que nous nous sommes livrés: lorsqu'on calcule le ratio entre l'évolution du personnel et l'évolution du groupe 31, on n'arrive précisément pas à expliquer cette forte augmentation. Vous nous dites qu'il y a plus de monde, que tout le monde veut son PC, son imprimante, Monsieur Muller, mais c'est précisément ce que nous combattons depuis des années. Ce n'est pas de cette façon, à notre sens, qu'il convient de faire un budget. Ce n'est pas parce que dix, quinze ou vingt personnes supplémentaires réclament un PC ou une imprimante que leur demande est forcément justifiée.

Il vous appartient, Monsieur Muller, dans la gestion du département, de vérifier si ces demandes sont raisonnables et justifiées. En effet, dans certaines entreprises, qui, certes, ne sont peut-être pas publiques mais privées, on en arrive à utiliser en commun un certain nombre d'imprimantes, tout comme on peut se partager un certain nombre de PC portables. Il n'est pas toujours absolument indispensable que chacun ait son imprimante ou son ordinateur. Voilà les raisons pour lesquelles, n'ayant pas d'explications véritablement convaincantes sur l'augmentation très significative du groupe 31 à la Direction des systèmes d'information, nous proposons une diminution de 1,5 million, qui ne permet même pas de revenir au montant des comptes 2003.

Le président. Je salue la présence, à la tribune du public, de M. Marc Dalphin, notre ancien collègue. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le président, vous m'excuserez de reprendre la parole. Je vous avais promis de n'intervenir qu'une fois, mais, là, j'aimerais donner quelques explications additionnelles au conseiller municipal Kaplun. Quand je parlais de l'augmentation des postes, ce n'était évidemment pas à la DSI, mais globalement en Ville de Genève qu'il fallait comprendre. Cela dit, ce n'est pas à moi qu'il faut faire la leçon en comparant le privé et le public! J'ai suffisamment œuvré dans le secteur privé pour garder toujours à l'esprit le sens de l'efficacité, de la productivité, de l'économie. Je comprends bien que l'augmentation importante de cette ligne vous choque. Vous faites votre travail: vous attaquez le budget pour trouver des économies. Je fais le mien: je défends les dépenses de mes services telles que je les ai acceptées.

Quant à vous, Monsieur Rudaz, vous avez également fait votre travail et je fais amende honorable par rapport à mon excès de langage. Vous faites votre boulot, je fais le mien, tout est bien, mais je vous invite quand même, Mesdames et Messieurs, à refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 33 oui.

Page 12, cellule 1001800, Encouragement à l'économie et au tourisme genevois, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Genève Tourisme, p. 136 des subventions).

Le président. Les Verts proposent un amendement visant à supprimer la subvention de 200 000 francs à Genève Tourisme.

M. Pierre Muller, maire. Une fois n'est pas coutume pour la droite – puisqu'on parle ici d'une diminution de charges – j'aimerais dire que les Verts et sans doute la majorité de ce Conseil se trompent en proposant la suppression de la subvention à l'office du tourisme. J'en conviens, il y a quelques éléments qui sont un peu troublants, par exemple le lieu de domicile du président de l'office du tourisme, qui a fait jaser et qui a fait l'objet d'un long article dans la presse. Je peux comprendre que c'est troublant et pour être franc, lors d'une séance du comité de Genève Tourisme où nous en avons parlé, je n'étais pas dans le camp de ceux qui pensaient que, lorsqu'on s'appelle Rey, on doit forcément vivre en Valais! En tant que président de l'office du tourisme, il est quand même de meilleur aloi d'habiter la ville où se trouve l'office du tourisme en question! Depuis, cette affaire a été réglée avec M. Christian Rey, bilatéralement et publiquement aussi, au sein du comité.

J'en viens aux 200 000 francs de subvention. L'année passée – le président Deshusses doit s'en rappeler – lors de la présentation du même amendement, votre Conseil avait beaucoup discuté et nous étions convenus de revenir au mois de février 2004 avec un certain nombre de réponses, en particulier sur les questions du développement durable, de l'organisation des Fêtes de Genève. Je me souviens, Mesdames et Messieurs, que vous m'aviez dit que si les réponses arrivaient dans un temps donné, vous accepteriez la subvention. En l'occurrence, la subvention n'a pas été versée en 2004 et, pour 2005, il y a eu une erreur de copié-collé dans mes services et la subvention n'a pas été inscrite au projet de budget 2005. J'ai donc présenté un amendement après coup pour réintroduire ces 200 000 francs, qui me semblent être une aide assez infime par rapport au budget de l'office du tourisme, qui est de 9 millions, et par rapport au montant total des subventions que nous octroyons.

Mesdames et Messieurs, je vous demande donc de refuser la suppression de cette subvention. Je trouve franchement extraordinaire, insolite qu'une collectivité publique comme la Ville de Genève ne finance pas son propre office du tourisme – association des intérêts de Genève. Le tourisme est quand même un secteur important, puisque c'est le troisième ou le quatrième secteur d'activités à

Genève et que beaucoup de gens en vivent. Genève Tourisme a fait des erreurs dans le passé, elles ont été corrigées et il me semble que le fonctionnement de l'office du tourisme est meilleur actuellement. Nous discutons des Fêtes de Genève année après année, nous faisons le bilan, nous essayons de trouver des solutions. Pour ma part, je regretterais que la Ville de Genève soit la seule collectivité publique de Suisse, voire du monde, à ne pas financer son office du tourisme, son association des intérêts de Genève. Mesdames et Messieurs, soyez un peu généreux, montrez-vous positifs vis-à-vis de Genève Tourisme, refusez cet amendement et la suppression de ces 200 000 francs!

Le président. Mesdames et Messieurs, il est quasiment midi. Je vous propose de terminer le débat sur cet amendement, quitte à reprendre nos travaux un peu après 13 h 30.

M. Damien Sidler (Ve). Mesdames et Messieurs, cet amendement fait suite à un vote acquis en commission des finances grâce à une majorité de circonstance. Aujourd'hui, nous, les Verts, revenons à la charge et vous proposons de ne pas verser, cette année encore, la subvention de 200 000 francs à Genève Tourisme. M. Muller, et lui seul, à mon avis, au Conseil administratif, se plaint que nous ne participions pas au budget de Genève Tourisme, qui est effectivement important. Mais c'est peut-être parce que ce n'est pas utile, parce que les responsables de Genève Tourisme mènent les activités qu'ils veulent avec le budget qu'ils ont, et qu'il n'y a aucune raison que la Ville y participe tant que les conditions que nous avons posées ne sont pas remplies.

Monsieur Muller, vous avez évoqué la motion M-275, «Marchons avec Genève Tourisme», que nous avons déposée et qui proposait justement de faire quelque chose ensemble. Nous avons mis des conditions que nous aimerions voir remplies. L'année passée, vous nous aviez répondu sur une page A4 que ces conditions étaient remplies. Nous vous avons dit qu'à notre avis ce n'était pas suffisant, que ce n'était pas du tout ce que nous, les Verts, attendions. C'est pourquoi nous en restons là. Il est à notre avis prématuré d'inscrire cette ligne au budget, parce qu'il n'y a aucun échange possible avec Genève Tourisme actuellement.

Evidemment, il faut saluer les mesures ponctuelles qui ont été mises en place, toujours à l'initiative de la Ville de Genève, notamment du côté du département des affaires culturelles, du Service de la promotion culturelle précisément, qui propose maintenant des offres combinées, avec billets de train, hôtels et passes pour les musées. Cela, nous ne pouvons que le saluer, mais il faut rappeler que c'est la Ville qui a fait un gros travail pour y arriver. Nous soutenons ce genre de

démarche, mais nous aimerions que, de l'autre côté, Genève Tourisme mette du sien, notamment en ce qui concerne les Fêtes de Genève. Celles-ci sont les fêtes du superlatif, on en veut chaque année un peu plus, on en fait chaque année un peu plus, mais cela pose aussi des problèmes qui sont chaque année plus importants, notamment au niveau de la gestion des déchets et de la remise en état des parcs et promenades de notre ville, durant la belle saison, au moment où on peut justement en profiter.

Des négociations ont lieu avant chaque édition des Fêtes de Genève entre la Ville et Genève Tourisme; on se met d'accord sur les prestations que la Ville fournira et sur les factures que paiera Genève Tourisme en contrepartie desdites prestations. Or il semblerait que, chaque année, des factures doivent être renégociées qui, finalement, se traduisent en subventions cachées. Nous avons déposé une question écrite QE-163 à ce sujet et nous attendons les comptes de la part du Conseil administratif pour avoir un peu plus d'informations.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire pour travailler main dans la main avec Genève Tourisme. Il nous semble que Genève Tourisme mène ses activités comme il lui plaît et que la Ville doit courir derrière pour assumer les frais de la gestion des déchets et autres remises en état, et que nous n'avons pas notre mot à dire. Nous pensons, comme le disait la motion M-275, qu'il faut promouvoir le tourisme de proximité beaucoup plus qu'on ne le fait actuellement. C'est en effet le fantasme de Suisse Tourisme et de Genève Tourisme que d'attirer à Genève des populations venant de très loin – ce qui est tout à fait légitime – mais nous aimerions que l'offre proposée à Genève puisse aussi attirer un public européen, en lien avec les manifestations sportives ou culturelles que la Ville organise. Pour l'instant, il nous semble que cette offre manque. Ainsi, obtenir des prix d'hôtel intéressants est beaucoup plus facile à des organisateurs de charters venant de très loin qu'à des visiteurs venant d'une centaine de kilomètres à la ronde.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît prématuré de voter cette subvention. Nous demandons que les invites de la motion «Marchons avec Genève Tourisme» reçoivent une réponse satisfaisante, pour que nous puissions entrer en matière. Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons d'accepter notre amendement et d'attendre un peu avant de voter cette subvention.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, je suis allé à la Foire internationale du tourisme à Berlin, au mois de mars 2004, et j'ai vu le pavillon suisse, qui était d'ailleurs assez misérable, il faut le dire. Mais ce qui était encore plus misérable, c'était l'absence de Genève Tourisme, dont j'ai sévèrement critiqué les responsables, en leur disant que je ne comprenais pas pourquoi Genève Tourisme ne participait pas à la plus grande foire internationale du tourisme.

Cela dit, sur un tout petit stand, qui n'était pas terrible, mais qui était celui de la Ville de Bâle, je me suis fait arrêter par une charmante dame, qui tenait un petit hôtel... (*Rires et exclamations.*) Non, c'était sur le stand, à la foire, vous connaissez mon côté calviniste... Donc, cette dame donnait... donnait des prospectus... (*Rires et applaudissements.*)

Le président. Monsieur Muller, vous n'arrangez pas vos affaires...

M. Pierre Muller, maire. J'ai l'impression de m'enfoncer, Monsieur le président... Donc, je suis revenu de Bâle avec un prospectus de l'hôtel et de l'exposition Toutankhamon... Fort de cela, je l'ai présenté au Conseil administratif... (*Rires.*) Je parle du prospectus! J'ai donné ce papier à M. Mugny en soulignant ce que faisait Bâle à l'occasion de l'exposition Toutankhamon. M. Mugny a été très réceptif et il a immédiatement pris contact avec l'office du tourisme pour parler de cet exemple de collaboration entre un office du tourisme, une manifestation culturelle et des hôtels. Et c'est la raison pour laquelle il existe dorénavant, Monsieur Sidler, des prospectus du département de M. Mugny qui font la promotion de Genève, de ses manifestations et de ses hôtels.

Plus sérieusement, je sais qu'il y a eu quelques difficultés avec Genève Tourisme. Je me suis entretenu avec le président à propos de certaines initiatives qui n'ont pas plu à la gauche. Mais je suis absolument convaincu – c'est là une boutade évidemment – qu'à Ouagadougou, où mon collègue M. Ferrazino était récemment, ou à La Paz, où est allé mon autre collègue M. Mugny, il y a un office du tourisme qui est financé par l'autorité locale, voire l'autorité nationale. Il serait dommage qu'à Genève ce ne soit pas le cas.

M. Patrice Reynaud (L). Nous nous inquiétons quant aux voyages du Conseil administratif, nous sommes maintenant rassurés! Plus sérieusement, je voudrais reprendre un propos de M. Damien Sidler qui disait, il y a un instant, qu'il nous fallait travailler avec Genève Tourisme main dans la main. Mais pour travailler main dans la main, encore faut-il ne pas couper une des deux mains! Sinon, au lieu de main dans la main, cela risque d'être une histoire de manchot!

On fait, depuis de nombreuses années, un superbe amalgame entre les Fêtes de Genève et Genève Tourisme. Il est exact que Genève Tourisme organise les Fêtes de Genève, mais imputer les impacts de ces fêtes à la seule responsabilité, notamment financière, de Genève Tourisme, c'est à l'évidence voir le problème par le minuscule bout de la lorgnette. N'imputer qu'aux Fêtes de Genève les 20 tonnes annuelles de déchets divers – chiffre qui ne fait que grandir d'année en

année – c'est là aussi oublier que Genève n'est pas Colorado City, mais qu'elle est une ville de tourisme, une ville internationale. Vous souhaitez toutes et tous qu'elle le soit et vous l'avez encore prouvé mardi dernier en votant à l'unanimité la proposition PR-328 et le plan directeur du Jardin des Nations. En conséquence de quoi, dans une ville de tourisme, il paraît invraisemblable que l'établissement même qui est chargé de la promotion du tourisme ne soit pas financé par la municipalité.

Je ferai un deuxième commentaire. Mesdames et Messieurs, qu'est-ce que Genève Tourisme? C'est l'organisme chargé de promouvoir la ville de Genève un peu partout dans le monde et également en Europe, comme vous l'indiquez, Monsieur Sidler. Rassurez-vous, cette promotion ne s'arrête pas aux portes transalpines, elle se fait partout en Europe. Il suffit d'aller à Paris, à Londres ou dans d'autres grandes capitales pour se rendre compte que l'on y parle de Genève, même si ce n'est pas forcément via Genève Tourisme.

A cet égard, une tentative a été faite par la Ville, dont le magistrat en charge a lui-même reconnu qu'elle avait un tant soit peu avorté et qui était la participation de Genève à la Foire de Paris. Nous avons tous été d'accord pour dire que le projet n'était pas brillantissime. Alors, soyons logiques! Nous disons tous vouloir défendre une ville qui ait une véritable dimension internationale. Le Conseil administratif le veut aussi, la meilleure des preuves en est ses nombreux voyages. Alors, ne lui coupons pas l'herbe sous le pied et permettons-lui de soutenir et de subventionner un office du tourisme fort, afin qu'au retour de ses différents voyages – trente et un sauf erreur cette année – tant le Conseil administratif que Genève Tourisme puissent être assurés que la Ville est derrière eux, à leur écoute. Mais, pour cela, encore faut-il qu'ils aient des moyens financiers. C'est dire qu'il faut rejeter cet amendement. Donnons à notre ville les moyens d'être connue à l'étranger! Mesdames et Messieurs, je vous demande donc instamment de ne pas accepter cet amendement.

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien refusera cet amendement. Nous sommes d'ailleurs extrêmement surpris de voir qu'il émane du groupe des Verts. Alors que leur magistrat a entamé des collaborations avec Genève Tourisme, cet amendement sonne comme un désaveu de sa politique et de ses initiatives. Nous le regrettons. Quant à nous, nous soutenons la politique du magistrat, qui vise à établir des collaborations avec Genève Tourisme pour attirer davantage de touristes dans nos musées et nos sites culturels.

Je souhaiterais évoquer un deuxième élément. Nous refuserons cet amendement, parce que nous estimons important que la Ville contribue au financement de Genève Tourisme, qu'elle participe aux travaux de cette structure. Si elle a des

critiques à formuler à l'encontre de la gestion des Fêtes de Genève notamment, ses critiques auront d'autant plus de poids qu'elle contribue au financement de Genève Tourisme. Nous déplorons tout à l'heure l'absence de volonté de rechercher de nouvelles recettes: manifestement, les recettes touristiques sont importantes et la Ville doit les encourager. Pour ces trois raisons, nous estimons que cet amendement doit être refusé.

M. Pierre Maudet (R). Avant de laisser M. Mugny nous donner le fin mot de cette histoire d'hôtel, j'aimerais relever l'argumentation un peu surprenante du groupe des Verts. Le préopinant écologiste a commencé par nous expliquer qu'il y avait eu un vote «de circonstance» en commission. Un vote de circonstance traduit en proverbe africain, cela doit donner: «Une grenouille qui s'est prise pour un éléphant et qui a dû coasser dans le mauvais sens»! Mesdames et Messieurs, il est dommage d'assister ici à un tel retournement de veste. Les arguments évoqués en commission des finances étaient très intéressants et ont convaincu le commissaire Vert. Je déplore donc qu'on assiste maintenant à un retournement de veste de la part de ce groupe.

A la forme, j'aimerais insister sur l'argument de M. Ricou: on n'est jamais mieux fondé à critiquer une organisation ou à essayer d'en modifier l'action que lorsqu'on en fait partie. Or, pour en faire partie, il faut participer au financement. Avec 200 000 francs, la part de la Ville sera extrêmement réduite, mais je prétends que vos propositions et vos arguments, qui sont certainement fondés, seront d'autant mieux entendus que la Ville aura un siège basé sur une représentation financière. C'est l'argument que nous avons donné à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Vous avez également parlé, Monsieur Sidler, de la «fête des superlatifs» à propos des Fêtes de Genève. En l'occurrence, les Fêtes de Genève ne sont pas la seule activité de l'office du tourisme, contrairement à ce qui ressortait de votre intervention. D'autre part, je vous signalerai que la Fête de la musique est aussi la fête des superlatifs – je salue d'ailleurs le travail du magistrat dans ce sens. C'est une fête qui a su gérer son développement, mais qui s'est élargie, qui a accru les espaces dans lesquels elle a lieu. C'est dire qu'on peut très bien gérer harmonieusement l'évolution d'une fête, mais il faut participer à la structure pour essayer d'en limiter les nuisances.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite vivement à rejeter cet amendement et à confirmer la position excellente de la majorité de la commission des finances. Pour finir, je rappellerai que les chiffres produits par l'office du tourisme sont clairs: les touristes qui viennent à Genève proviennent essentiellement de Suisse et, deuxièmement, d'Europe. Il faudra donc que les

Verts nous donnent une définition assez précise de ce qu'ils entendent par tourisme de proximité, car j'ai un peu de peine à comprendre... Pour ma part, je regrette cette attitude provinciale, ce provincialisme des Verts.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne tiens pas à rallumer les feux! Je donnerai juste une explication qui va tout à fait dans votre sens, Monsieur Ricou, et dans le sens de l'Entente, et qui montre que l'on peut collaborer sans dépenser un sou. Après le retour de M. Muller de Bâle, nous avons rencontré les milieux hôteliers et l'office du tourisme, et nous avons mis en place des collaborations, lors des grandes expositions du département, entre la Ville, les hôteliers et l'office du tourisme. J'espère que cette collaboration se poursuivra, car cela semble très bien marcher et cela coûte moins cher que ces 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 31 non (1 abstention).

Le budget de M. Muller, pages 9 à 22, est adopté.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 12 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3558
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3558
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B). Suite du premier débat	3558
4. Propositions des conseillers municipaux	3592
5. Interpellations	3592
6. Questions écrites	3592

La mémorialiste:
Marguerite Conus